le dauphiné LIBERE

Valence La CCI va arrêter ses investissements

Jeudi 4 décembre 2014

Joël Roques a succédé à Jean-Marie Busseuil à la présidence de la CCI de la Drôme.

Des 11 chambres de commerce et d'industrie territoriales de Rhône-Alpes, celle de la Drôme sera la plus taxée puisqu'elle sera, théoriquement, « ponctionnée de 10,5 millions d'euros » en mars 2015. « Elle est sanctionnée pour sa bonne gestion », dénonce son président Joël Roques. Les premières restrictions toucheront les investissements.

Joël Roques, le président de la CCI de la Drôme, remettra-t-il en 2015 les clefs à l'autorité de tutelle ? C'est là ce qu'il a dit au secrétaire général de la préfecture lors de l'assemblée générale du 24 novembre. À celle du 13 octobre, le président de la chambre consulaire avait indiqué que la ponction gouvernementale* de 12,3 millions d'euros, se traduirait par un arrêt des investissements. Le chiffre a été depuis ramené à 10,5 millions d'euros. Mais il n'est pas encore définitif.

Pire encore, la CCI de la Drôme présente un budget prévisionnel en négatif de 10 millions d'euros. Car 2014 a été une année noire.

Entre l'annonce de la baisse par paliers de 37 % de ses ressources fiscales* et la perspective d'une « ponction démesurée du gouvernement sur son budget », la CCI de la Drôme a dû encaisser la perte de quelque quatre mois d'activité du fait d'un contrôle de l'Inspection générale des finances (IGF) qui a ralenti son fonctionnement. Contrôle qui a aussi plombé le démarrage d'Ecobiz. Il s'agit là cependant d'un report de recettes.

Reste qu'en 2015, la CCI n'investira pas 6,7 millions d'euros dans la rénovation de son centre de formation initiale et continue. Elle envisage par ailleurs de se désengager de la gestion des ports de commerce et de plaisance. Elle abandonne le dragage du port de plaisance pour économiser 3,5 millions d'euros. Elle arrêtera son soutien financier à l'aéroport de Valence-Chabeuil et à l'ESISAR (l'école d'ingénieurs décentralisée de l'Institut national polytechnique de Grenoble). Inévitablement, il lui faudra « réduire » le nombre de métiers consulaires et « accélérer les projets de mutualisation des compétences avec la CCI de l'Ardèche, confrontée aux mêmes contraintes. »

« Destruction annoncée de l'expertise consulaire »

Aucune décision drastique, concernant le personnel, n'a encore été prise. Mais elles vont vraisemblablement se prendre. Avec la refonte territoriale qui confie aux régions la responsabilité de l'action économique, quelle place pour les CCI ? N'est-on pas à la veille d'une refondation totale ? D'autant que la réforme de la formation professionnelle leur pose un autre problème. En 2015, ce ne sont plus les chefs d'entreprise qui seront leurs clients mais les particuliers désirant se former. Sont-elles outillées pour répondre à ces clients-là ? Sauront-elles rebondir sur cette nouvelle cible ? Probablement oui. La refondation, s'il y a, se traduira par un nouveau départ. Et les CCI ont les compétences pour opérer leur mue.

Le président Roques est confiant dans la capacité de ses collaborateurs à rebondir, à inventer de nouveaux métiers. Il l'est moins quant à l'avenir des CCI. « La destruction annoncée de notre expertise consulaire et l'élimination du monde patronal de la sphère publique renforceront le développement de vastes services économiques dans chaque strate du millefeuille territorial, avec de nouveaux effectifs à embaucher aux frais du contribuable, une concurrence acharnée entre services territoriaux auprès des entreprises ne sachant plus à qui s'adresser et la réalisation du rêve politique d'une économie administrée », prédit le président de la CCI de la Drôme. Qui voit par ailleurs dans cette « confiscation de trésorerie, un signal particulièrement alarmant. »

***** Dans le projet de loi de finance 2015, le gouvernement compte ponctionner les fonds de roulement des 145 CCI françaises à hauteur totale de 500 millions d'euros. L'ensemble consulaire de la région Rhône-Alpes sera, lui, ponctionné de 48 millions d'euros (et non plus 43 millions d'euros). La répartition, entre les CCI territoriales et la CCI régionale, a été faite en proportion des trésoreries de chacune. Celle de la Drôme a la trésorerie la plus élevée, de l'ordre de 19 millions d'euros. Cette ponction est combinée à une baisse de 37 % de leurs ressources fiscales, par palier, d'ici 2017.

Par Marie-Noëlle CACHERAT